



Laon, le 12 février 2020

Réunion du comité de pilotage « Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 »

Ziad Khoury, préfet de l'Aisne, a réuni ce jour avec Nicolas Fricoteaux, président du conseil départemental de l'Aisne, le comité de pilotage départemental relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 afin de faire un point d'étape sur les différents projets en cours, notamment les projets des collectivités ayant obtenu le label « Terre de jeux » et les candidatures des collectivités pour être désignées centre de préparation.

Installé en juillet 2018, le comité départemental de pilotage réunit des élus (parlementaires, représentants des intercommunalités), l'agence Aisne Tourisme, le comité départemental olympique et sportif, les comités départementaux handisport et sport adapté, le conseil régional, l'agence régionale de santé, un représentant de l'Union des Maires de l'Aisne et de la chambre de commerce et d'industrie.

Les labellisations « Terre de jeux »

Dans le département de l'Aisne, dix collectivités ont obtenu le label « Terre de jeux » : les communes de Belleu, Bucy le Long, Chamouille, Château-Thierry, La Ferté Milon, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Tergnier et la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry. Par ce label, ces collectivités s'engagent à promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et organiseront sur leurs territoires diverses actions en direction d'un large public.

Les candidatures « centre de préparation »

Huit collectivités axonaises ont déposé une candidature auprès du comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) pour devenir « centre de préparation » par discipline. Le COJO désignera au cours du premier semestre 2020 les sites retenus pour accueillir des délégations étrangères lors de leurs entraînements.

Se sont portées candidates :

- la commune de Belleu (lutte) ;
- la commune de Bucy-le-Long (judo olympique) ;
- la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry (judo olympique et paralympique) ;
- la commune de La Ferté-Milon (haltérophilie) ;
- la commune de Laon (football, rugby à 7, handball, goalball) ;
- la commune de Saint-Quentin (tennis de table olympique et paralympique, boxe, gymnastique artistique, gymnastique rythmique, tir olympique et paralympique) ;
- la commune de Soissons (gymnastique artistique, basketball, basketball fauteuil, handball, rugby à 7, tir olympique et paralympique) ;
- la commune de Tergnier (judo olympique et paralympique).

Les JO 2024 en France sont une occasion unique de développer la notoriété et de susciter des projets. À nous de nous mobiliser pour en faire un succès durable.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : pôle départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83 - pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02 - Instagram : @prefet02